

No 29

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

**Présidence : Mme Gabriela Sonderegger**

La séance est ouverte à 19h00 en présence de :

Mme Anne Hiltpold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative et M. Nicolas Walder, Conseiller administratif

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Louise Morisod, Sonja Molinari, Gabriela Sonderegger, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Julien Barro, Dominique Barbuzzi, Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Daniel Gubler, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

La Présidente salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : MM. Patrick Mutzenberg et Agostinho Pinto

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2018.
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **115-2018 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 6'790'000.- pour l'acquisition de la parcelle n° 539 sise, 11 chemin de Pinchat à Carouge, propriété de l'État de Genève et contenant les immeubles inscrits sous a2389, a2390, a2393, a2394 et a3130.
5. Délibération administrative **117-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 36'000.-- TTC, destiné à la fourniture et à la pose d'un abri bus au carrefour place de l'Etoile/route des Jeunes.
- Propositions des membres du Conseil municipal**
6. Motions
  1. Motion **022-2018 P** : Développement de l'Aéroport International de Genève à l'horizon 2030.
  2. Motion **023-2018 P** : Aménagement de la rue Saint-Joseph.
7. Postulats
8. Résolutions
9. Pétitions
  1. Pétition **008-2017 R** : Pour que Carouge ne s'arrête pas à la place du Marché.
  2. Pétition **009-2018 R** : Mobilité et sécurité sur le Chemin de Pinchat à Carouge.

3. Pétition **010-2018 P** : Contre l'autorisation de démolition de la chapelle rue du Centenaire 8 à Carouge.

4. Pétition **011-2018 P** : Chiens de Carouge.

10. Questions

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2018

- La Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 février 2018.

Le procès-verbal du 20 février 2018 est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

## 2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

### Communications de Mme Hiltbold :

#### Semaine d'action contre le racisme

Comme chaque année, diverses actions sont organisées au cours de cette semaine (du 19 au 25 mars) par le biais de la commission d'intégration : dans les écoles, les restaurants scolaires, les bibliothèques de Carouge ainsi que les institutions de la petite enfance.

Pour la première fois, les seniors sont à l'honneur au travers de deux événements phares : le spectacle « Récits d'ici et d'ailleurs » et le spectacle « D'Amants et d'Emigrants » en partenariat avec le CAD (Centre d'Animation pour Retraités).

#### « Récits d'ici et d'ailleurs », tirades de vie

Ce spectacle a été spécialement créé pour cette semaine. Il met en scène des personnes retraitées, habitant ou ayant vécu à Carouge, qui nous narrent une histoire personnelle, un déménagement dans un nouveau lieu où ils ont subi la mise à l'écart, l'exclusion. Chaque représentation sera suivie d'un moment d'échange ainsi que d'une collation.

Il aura lieu le mardi 20 mars, à 10h et à 14h, à l'Espace Jacques-Grosselin.

#### Spectacle « D'Amants et d'Emigrants »

Le vendredi 23 mars aura lieu le spectacle chanté « D'Amants et d'Emigrants », par Germana Mastropasqua et Xavier Rebut. A travers des chants italiens de tradition orale et des chants de migration, les deux chanteurs raconteront les migrations, celles du travail, de la recherche d'une vie meilleure, d'une vie possible, celles des choix et de l'exil. Un goûter « Parfums du monde » vous sera offert avant la présentation.

Enfin, pour les enfants dès 3 ans, un **conte musical « Pluie de soleil »** organisé par les bibliothèques de Carouge aura lieu à l'espace Grosselin à 14h30.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur les *flyers* qui vous ont été distribués.

#### Projet « Bientôt à l'Ecole »

Vous n'êtes pas sans savoir que certaines problématiques sociales ont été soulignées par les différents acteurs institutionnels qui sont présents dans le quartier de la Tambourine – des inégalités sociales, des incivilités, des soucis d'intégration, des difficultés de cohésion sociale et de vivre ensemble, etc. La commune de Carouge, via son service des affaires sociales, travaille de concert avec un certain nombre de partenaires sur différents axes afin d'enrayer ces dynamiques et de proposer des actions favorisant le lien social, l'intégration et la cohésion des habitants au sein du quartier.

Le Bureau d'intégration des étrangers fait aujourd'hui l'hypothèse d'un accompagnement de ces familles peu intégrées, et notamment des mères et des enfants allophones, entre l'inscription à l'école et l'entrée à l'école, pour favoriser les chances de réussite de cette première grande transition que représente l'entrée à l'école.

Le partenariat étroit entre le service des affaires sociales, l'établissement scolaire Vigne-Rouge/Tambourine et l'EVE de la Tambourine ainsi que le Bureau de l'intégration a permis de mettre sur pied rapidement un projet pilote baptisé « Bientôt à l'école » et intégralement financé par le Bureau d'intégration.

Les groupes de discussion portant sur la familiarisation avec l'école et ses codes, ce qui est attendu en termes de liens entre école et famille, mais également des explications sur son fonctionnement (horaires, carnet scolaire, parascolaire, etc.) seront proposés aux parents souhaitant s'inscrire dans cette démarche. Pendant ce temps, les enfants seront accueillis à l'EVE de la Tambourine et pourront ainsi profiter d'un accueil professionnel, apprendre certaines règles de vie en collectivité, expérimenter une première séparation avec leur famille, intégrer certains réflexes pour devenir autonomes dans certaines tâches et se préparer gentiment à l'entrée à l'école.

Les accueils auront lieu les mercredis matins entre 9h00 et 11h00 à l'EVE de la Tambourine dans les locaux inutilisés le mercredi qui sont, par contre, adaptés aux besoins des enfants et proches de l'école.

### **Communications de Mme Lammar :**

#### Printemps carougeois

Ce soir, je souhaite tout d'abord vous parler du printemps, malgré le temps qui n'est pas tout à fait de saison.

Le printemps, vous le savez, c'est la saison du renouveau de la nature. A Carouge, le printemps est aussi, depuis cinquante-quatre ans, la saison des arts et de la culture. Mêlant spectacles, concerts, films, expositions, rencontres et ateliers, le Printemps carougeois est un incontournable rendez-vous de notre cité.

L'édition 2018 aura lieu du 20 au 29 avril prochain.

Vous trouverez sur vos places le programme complet de cette édition dont le thème est l'amour.

Concours de courts métrages et de lettres d'amour, coups de cœur sur les collections du musée d'une soixantaine de personnalités, spectacles, événements et expositions sont au programme dans de nombreux espaces qui illustrent la diversité des lieux culturels de notre commune. La Fondation Bruckner fêtera également ses noces de porcelaine lors de ce printemps.

Je vous laisse découvrir la totalité du programme dans le petit fascicule et vous trouverez aussi certainement prochainement certaines informations sur CMnet.

Rendez-vous donc du 20 au 29 avril prochain !

#### Théâtre des Amis

Ma deuxième communication concerne toujours la culture. Le Conseil administratif a appris, tout comme vous si vous avez lu *La Tribune*, que le Théâtre des Amis a été repris par Françoise Courvoisier qui souhaite y développer musique et théâtre. Le premier spectacle « Complètement Dutronc » se jouera du 21 au 25 mars prochain.

Nous nous réjouissons de cette reprise et nous sommes très heureux que ce lieu reste un lieu dévolu à la culture.

#### **Communications de M. Walder :**

M. Walder n'a pas de communication particulière.

#### **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **3. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 115-2018 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 6'790'000.-- POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE N° 539 SISE, 11 CHEMIN DE PINCHAT A CAROUGE, PROPRIETE DE L'ÉTAT DE GENEVE ET CONTENANT LES IMMEUBLES INSCRITS SOUS A2389, A2390, A2393, A2394 ET A3130**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 février 2018 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 8 mars 2018 et le rapport a été établi par M. Barro.

La Présidente demande si M. Barro a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Barro répond par la négative.

**La commission préavise favorablement la délibération par 9 oui, 2 non et 1 abstention.**

La Présidente ouvre la discussion.

M. Voignier rappelle, comme le mentionne le procès-verbal du dernier Conseil municipal, qu'il était intervenu pour que d'autres possibilités qu'une coopérative soient présentées à la commission Constructions et logements. Or, en lisant le procès-verbal de cette commission du 8 mars, il constate que le Conseil administratif a uniquement dit qu'il allait privilégier un droit de superficie à une coopérative. Rien d'autre n'a été présenté. M. Voignier a l'impression que le Conseil administratif n'a pas répondu à sa question lors de cette commission. Par conséquent, lui-même et plusieurs membres du PLR ne voteront pas la délibération. En effet, le Conseil administratif propose uniquement de faire de la coopérative, alors qu'il aurait été possible d'approcher, par exemple, la Fondation immobilière carougeoise ou même d'imaginer un autre projet. Cela donne l'impression d'un projet ficelé et qu'il n'existe pas d'alternatives. Puisque le Conseil administratif n'a pas donné de réponses en commission aux questions qui avaient été soulevées lors du Conseil municipal en tour de pré-consultation, le PLR ne votera pas l'acquisition de ce terrain.

Mme Lammar signale que le procès-verbal résume un peu trop ce qui a été dit en commission. Il a effectivement été mentionné que la piste privilégiée par le Conseil administratif est celle d'une coopérative afin de garantir une mixité de logements. Mais il a également été précisé qu'il y avait un PLQ en force, qui possédait donc une valeur contraignante. Cela impliquait que, sur la parcelle dont il est proposé l'acquisition ce soir, il était uniquement possible de faire du logement social. En effet, tous les droits de PPE ont déjà été utilisés sur la parcelle Grasset qui a été construite dans le cadre de ce PLQ. Dès lors, les marges de manœuvre pour le développement de cette parcelle sont limitées : il doit s'agir de logement social. Or, la coopérative est du logement social. Par ailleurs, la question de savoir

pourquoi la Fondation immobilière n'acquerrait pas cette parcelle pour y faire du logement social a été posée en commission. Le procès-verbal mentionne qu'en cas de cession à la Fondation immobilière, il serait impossible de céder le droit de superficie à une coopérative. Cela n'est pas correct puisque la Fondation immobilière pourrait aussi donner un droit de superficie à une coopérative. Cela dit, comme mentionné en commission, la Fondation immobilière a pu acquérir grâce à la commune la parcelle de l'Université et, de plus, les droits à bâtir dont dispose la ville de Carouge sur la cité Léopard seront cédés en DDP à la Fondation immobilière. Dès lors qu'il existe des possibilités de développement du parc immobilier de la Fondation immobilière, avec un projet d'une grande importance et un autre d'une importance plus modeste, le Conseil administratif a privilégié la piste d'une acquisition par la commune. Dernier argument, un DDP à une coopérative sera très rentable. Il permettra donc à la ville de Carouge d'obtenir une bonne rentabilité et un gain assez rapide. Les conseillers municipaux connaissent la situation financière de la commune – ils ont voté un budget déficitaire. Dans sa réflexion, le Conseil administratif a tenu compte du fait que la commune a besoin d'avoir un gain rapide, que permettrait un DDP à une coopérative. De plus, avoir la maîtrise d'une parcelle dans ce périmètre est important pour le développement de ce quartier qui est en pleine mutation. Le Conseil municipal a d'ailleurs traité récemment du projet de piétonisation de la moraine. Pour ces raisons, il est proposé au Conseil municipal que ce soit la ville de Carouge qui acquière cette parcelle et, pour répondre à la question posée par M. Voignier, de privilégier la piste d'une coopérative, sachant en outre qu'il n'y a aujourd'hui pratiquement qu'une seule coopérative sur la commune.

M. Meyer annonce que le parti socialiste est bien sûr favorable à l'affectation de cette parcelle à une coopérative. Il s'agit ici d'une question de politique du logement. Les coopératives d'habitat sont un élément très important de la politique du Conseil d'Etat et de nombreuses grandes villes suisses. Par rapport aux 1'500 coopératives d'habitat qui existent en Suisse, il y a eu une augmentation ces années passées. Il s'agit d'une troisième voie : les coopératives complètent la politique de création de logements locatifs à des prix abordables et de logements subventionnés. Quels en sont les avantages ? Tout d'abord, il y a un accès à la copropriété puisqu'il n'y a pas de bailleur de fond. Cela évite les situations de dépendance que l'on connaît pour les immeubles locatifs, des situations extrêmement désagréables et bureaucratiques. Ensuite, les loyers sont en moyenne plus bas que ceux des immeubles construits par des privés. La différence moyenne est d'environ 20% en Suisse. Cela augmente donc l'accès à la copropriété pour des couches de la population qui, autrement, pourraient uniquement louer des logements. Enfin, cette copropriété implique un degré assez important d'autogestion. En effet, les coopérateurs participent à la planification et à la gestion des immeubles. Cette gestion se fait d'une manière collective et solidaire. Cela implique souvent un soin particulier porté à l'environnement, tant dans la construction qu'au cours du cycle de vie de l'immeuble. Les avantages pour les résidents de vivre dans cette forme de logement sont donc très nombreux. Et, encore une fois, les coopératives font partie d'une politique largement répandue en Suisse et suivie par les grandes villes.

Mme Lammar répète que, si le Conseil municipal valide cette acquisition, la piste privilégiée est celle d'une coopérative. Mais il y aura un appel d'offres. Le projet n'est donc pas ficelé, contrairement à certaines rumeurs selon lesquelles la coopérative aurait déjà été choisie. Non, il y aura un véritable appel d'offres aux coopératives.

Concernant l'importance pour la commune d'acquérir le terrain et de le donner en droit de superficie, M. Walder souligne qu'une analyse a été faite. Avec les taux d'intérêt actuels extrêmement bas, la ville de Carouge a intérêt à être propriétaire d'un terrain et à le mettre en droit de superficie. Bien sûr, c'est aussi intéressant pour une fondation immobilière ou une caisse de pension, mais le Conseil administratif est là pour défendre les intérêts de la ville de Carouge et des citoyens carougeois. Quel que soit finalement le bénéficiaire du droit de superficie – les conseillers municipaux connaissent l'amour de M. Walder pour les coopératives, mais s'il était finalement décidé de ne pas passer par une coopérative, il s'y fera

–, il est intéressant pour la ville de Carouge de devenir propriétaire afin d’octroyer, dans un deuxième temps, un droit de superficie parce que le rendement permettra d’améliorer les comptes de la commune. Pour ces raisons financières, M. Walder ne peut qu’inviter le Conseil municipal à voter favorablement cette proposition d’achat.

M. Barthassat indique que le groupe PDC votera l’acquisition de cette parcelle. Cependant, c’est la première fois qu’il voit une ancienne avocate de l’ASLOCA devenir promotrice immobilière, suivie par M. Walder que M. Barthassat ne voyait pas non plus comme promoteur immobilier. Apparemment, le Conseil administratif n’a pas voulu passer par la Fondation immobilière – c’est son choix. Il est vrai que cet achat sera extrêmement rentable pour la ville de Carouge. M. Barthassat signale ensuite qu’il rejoint les arguments énumérés par M. Meyer, lequel a néanmoins oublié un point : le choix de la coopérative fera l’objet d’un concours, mais ce sera probablement une coopérative carougeoise, si elle travaille bien, qui remportera le concours. Or, de nombreuses personnes assises ce soir en face de M. Barthassat font partie de cette coopérative carougeoise. De même qu’on lui a fait des remarques sur l’éthique au sujet de PUS, il souhaite que ces personnes s’abstiennent ce soir de voter la délibération – qui de toute façon passera avec les voix du PDC – pour éviter un mélange des genres assez désagréable.

M. Baertschi demande en combien d’années s’amortit un investissement de ce type. Cela ne figure pas dans le projet de délibération. Même si ce sont de petits montants, ils se retrouvent chaque année dans le budget de la commune, alors qu’on sait que celui-ci est serré. Concernant ensuite la dernière remarque de M. Barthassat, il signale qu’étant membre d’une coopérative de Vernier mais qui a un pied à Carouge, il s’abstiendra, bien qu’il soutienne le projet.

M. Walder répond qu’à sa connaissance, il n’y a pas d’amortissement parce qu’il s’agit d’un investissement financier. La valeur au bilan sera la valeur d’achat. Elle évoluera en fonction de l’évolution de la valeur des terrains, mais elle ne sera pas amortie – contrairement à un bâtiment du patrimoine administratif qui perd de la valeur au fil des années. M. Walder le confirmera ultérieurement à M. Baertschi.

M. Prod’hom relève que les Verts sont attachés au logement social de qualité et aux coopératives d’habitation. Concernant le fait d’être promoteur, la commune va effectivement acquérir un terrain, mais pour y faire du logement social de qualité. On ne peut que s’en réjouir. De plus, elle aura la maîtrise du territoire. Le débat en commission était intéressant parce que personne n’a remis en question le fait de construire du logement social, que ce soit par la Fondation immobilière de la ville de Carouge ou par une coopérative d’habitation qui aurait un droit de superficie. M. Prod’hom souligne ensuite que la coopérative est une forme d’accès à la propriété, avec des loyers modestes et une gestion des bâtiments par les coopérateurs, ce qui est important pour les Verts. Il faut aussi savoir que si la commune n’acquerrait pas ce terrain, l’Etat se retournerait vraisemblablement vers son « bras armé », pour reprendre un terme utilisé en commission, qui est la Fondation pour le logement coopératif. La FLPC aurait la possibilité de donner le terrain soit à une coopérative – le but serait aussi atteint mais la commune ne bénéficierait pas des rentrées financières – soit à une fondation HBM. Or, avec les villas aux alentours, M. Prod’hom pense que des logements HBM ne seraient peut-être pas la bonne formule, bien qu’il soit vice-président d’une fondation de droit public qui promeut ce type de logements. Il est en effet possible de faire une transition plus douce dans le quartier. Enfin, pour rebondir sur les propos de M. Barthassat concernant les personnes autour de cette table qui sont membres de la coopérative en question, Mme Lammar a dit qu’un concours sera lancé. C’est donc la coopérative qui présentera le meilleur projet qui l’emportera. M. Prod’hom, qui est membre de cette coopérative, s’abstiendra peut-être lors du vote, mais comme il a été proposé de donner éventuellement ce terrain à la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, il pense que les conseillers municipaux qui

siègent dans cette fondation, et qui donc peuvent avoir un intérêt sur cette parcelle, devraient aussi s'abstenir.

Mme Lammar invite M. Barthassat à lire les statuts de l'ASLOCA. Il y est mentionné qu'un des buts est de renforcer le maintien et le développement de logements sociaux.

M. Gerster tient à dire qu'il prend la parole en tant que conseiller municipal. Concernant la dernière remarque de M. Prod'hom, il souligne la différence entre des coopérateurs qui ont un intérêt direct, puisqu'ils pourraient y loger, et des membres d'une fondation immobilière qui n'ont aucun intérêt direct, si ce n'est peut-être un jeton de présence qu'ils reversent en partie à leur parti. Il ne voit donc pas pourquoi ces derniers, qui mettent leur temps au service de la communauté, devraient s'abstenir. En commission, il s'est exprimé sur le fait que, si une commune a la joie d'avoir une fondation immobilière communale – dont Mme la Conseillère administrative a elle-même été vanter les qualités dans une autre commune –, c'est le rôle de la commune de la soutenir. Pour faire des logements, une fondation communale a besoin de terrain. Le terrain à Carouge ne va pas augmenter, la commune n'a pas des vues d'expansion ni d'envahissement des communes limitrophes. M. Gerster remercie M. Meyer pour le cours qu'il a donné sur les coopératives, qui était très intéressant pour ceux qui ignoraient ce qu'est une coopérative, mais un peu redondant pour les autres. Ce qui le choque, c'est qu'on est en train de vanter du logement social tout en disant que la commune va s'enrichir. Et comme l'a dit M. Prod'hom, qui siège encore dans une fondation HBM tandis que M. Gerster a démissionné de la sienne, il existe une FPLC. Le cas échéant, celle-ci donnera forcément ce terrain à une coopérative puisqu'elle aura bien entendu les vœux de ce Conseil qui est unanimement favorable à une coopérative. En conclusion, M. Gerster, même s'il est PLR, ne comprend pas pourquoi la commune doit investir de l'argent dans cette parcelle, si ce n'est pour faire du bénéfice, mais du bénéfice qui sera fait sur du logement social.

Mme Lammar insiste sur la différence entre faire de la spéculation immobilière et donner un droit de superficie qui sera rentable terme. Si la ligne privilégiée par le Conseil administratif de la coopérative est suivie, le but est que les tarifs soient raisonnables pour que les futurs loyers des logements sociaux puissent être raisonnables. De plus, la commune aura la maîtrise du terrain. Ce sont ces éléments qui sont importants.

M. Barthassat n'est pas opposé à ce que la commune puisse avoir des revenus grâce à l'achat de cette parcelle, pour autant que cela reste l'exception. Pour ce qui est ensuite d'une « coopérative de logements sociaux », il n'est pas sûr que les personnes en face de lui qui font partie de la coopérative aient besoin de logements sociaux. Cela dit, à chacun sa conscience et son éthique. Il les invite néanmoins à s'abstenir.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 19 oui, 7 non et 3 abstentions.**

**4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 117-2018 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 36'000.- TTC, DESTINE A LA FOURNITURE ET A LA POSE D'UN ABRI BUS AU CARREFOUR PLACE DE L'ETOILE/ROUTE DES JEUNES**

M. Walder introduit le sujet. Il s'agit de l'acquisition d'un abribus sur la route des Jeunes. Le trottoir au nord de la route des Jeunes, derrière le parking de l'Etoile et le Bypass, côté Lancy, appartient en effet au domaine public de la ville de Carouge. Dans le cadre du réaménagement du secteur Pont-Rouge/Adrets, pris en charge par les promoteurs et la commune de Lancy, le réaménagement de l'abribus à cet endroit est de la responsabilité de la

ville de Carouge. Ne s'agissant pas d'un lieu emblématique de Carouge, le Conseil administratif propose au Conseil municipal l'acquisition d'un abribus d'une dimension particulière, pour une cohérence avec les autres abribus qui existeront le long de la route des Jeunes. M. Walder invite le Conseil municipal à valider cette délibération.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

M. Baertschi attire l'attention du Conseil administratif sur le fait que, sur les abribus de Lancy, il est marqué « Vous êtes bien à Lancy ». Il ne faudrait pas avoir cette indication sur cet abribus – au pire, il serait envisageable de mettre « Vous êtes bien à Carouge ».

M. Walder y veillera. Il ajoute, sur le ton de la plaisanterie, que le Conseil administratif sera d'autant plus vigilant que Lancy ne voulait pas que la gare s'appelle « Carouge-Bachet ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

## **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **5. MOTIONS**

#### **1. Motion 022-2018 P : Développement de l'Aéroport International de Genève à l'horizon 2030**

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

#### ***Développement de l'Aéroport International de Genève à l'horizon 2030***

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Considérant :*

- *L'article 19 de la Constitution genevoise stipulant que : « Toute personne a le droit de vivre dans un environnement sain »,*
- *Que l'aéroport de Genève est un aéroport urbain devant limiter ses vols pour assurer le bien-être et protéger la santé des habitants de la Commune de Carouge,*
- *Que le nombre de passagers a plus que doublé ces dix dernières années et que dans le cadre de l'adoption par la Confédération de la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) pour l'aéroport de Genève, 235'000 mouvements annuels sont estimés à l'horizon 2030 (+ 60% par rapport à 2015),*
- *Que la Suisse s'est engagée, avec 194 nations en décembre 2015 à Paris, à contenir le réchauffement climatique à 2°C au maximum, et à viser les 1,5°C,*
- *Que le gouvernement genevois, dans ses objectifs pour le secteur aéroportuaire, a élaboré un plan climat cantonal qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici*



2030 par rapport à 1990 et d'anticiper les effets des changements climatiques sur le territoire cantonal,

- Que les nuisances sonores découlant de l'activité de l'aéroport sont trop souvent sous-estimées, ne permettant pas de garantir la santé de la population,
- Que la santé économique du bassin genevois n'est pas directement liée à une forte croissance du nombre de vols,
- Que, selon une analyse de l'association Noé21, les coûts climatiques s'élèvent à 202 millions de francs annuels pour le trafic aérien à Genève, dont une partie importante est aujourd'hui supportée par les finances publiques, de même que les coûts en matière de santé publique, de protection de l'environnement ou en lien avec l'aménagement du territoire, résultant de l'activité de cette structure,

Par ces motifs, le Conseil Municipal de Carouge invite le Conseil administratif :

A s'adresser au Conseil d'Etat pour qu'il demande à ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'aéroport de prendre en compte et de relayer les revendications suivantes :

- calculer les coûts externes d'une infrastructure aéroportuaire de 25 millions de passagers annuels (en terme de santé publique, d'adaptation au changement climatique, de manque à gagner pour les commerces de proximité, d'aménagement du territoire, etc.),
- présenter à la Confédération plusieurs scénarios de planification du développement de l'aéroport avant l'adoption de la fiche PSIA, qui intégreront les conséquences des coûts externes de l'aéroport,
- se positionner pour une limite du nombre de vols quotidiens afin de préserver la santé de la population et le climat,
- se positionner sur une limitation stricte des vols nocturnes (de 22h à 23h59) et un respect strict de la période de repos (minuit-6h).

Signé : Les Verts

**La prise en considération est refusée par 15 non, 13 oui et 1 abstention.**

## **2. Motion 023-2018 P : Aménagement de la rue Saint-Joseph**

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

### **Aménagement de la rue Saint-Joseph**

Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

- Vu la nécessité de développer un environnement construit de qualité, harmonieux et durable pour tous les Carougeois,
- Vu les enjeux liés aux commerces et à l'animation des rues,
- Vu le potentiel induit par la qualité du patrimoine bâti du Vieux Carouge,
- Vu la création de l'ACAV (Association Carouge Avenir) ayant pour but de promouvoir des zones piétonnes et zones de rencontre sur tout le territoire de la Ville de Carouge et de promouvoir la mobilité douce,

- *Vu l'engagement de citoyens, habitants et commerçants au sein de l'ACAV ayant permis d'aboutir à des propositions simples, efficaces et cohérentes pour améliorer et renforcer la zone piétonne existante,*
- *Vu la volonté de certains partis de trouver un compromis politique fort et l'engagement de plusieurs élus aux travaux de l'ACAV,*
- *Vu l'opportunité de compenser les places de voiture en sous-sol via les projets en cours afin de libérer l'espace public pour en faire des projets d'intérêt majeur pour Carouge,*
- *Vu le succès de la zone piétonne existante, même non aménagée et partielle,*

*Pour ces motifs, le Conseil municipal de Carouge invite le Conseil administratif*

*A étudier la mise en place :*

- *de l'aménagement du T existant pour confirmer la zone existante, la pérenniser et développer un prototype en lien avec la Charte du Vieux Carouge*
- *de la prolongation de la zone piétonne actuelle sur la totalité de la rue Saint-Joseph, tout en gardant les perpendiculaires ouvertes à la circulation*

*Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Bernard Bocquet, Sonja Molinari, Patrick Mutzenberg et Didier Prod'hom*

Avant la prise en considération, M. Barro souhaite compléter l'argumentaire de la motion. Le projet cherche à offrir un nouvel espace de vie propice à la flânerie et à la visite. Une perspective de la place d'Armes à la place du Marché mettrait fortement en valeur le patrimoine carougeois et offrirait un élément qui répondrait à certaines inquiétudes des commerçants et habitants. Le projet apporterait un fort impact en relation à l'investissement qu'il représente. Cette zone de rencontre serait rythmée par les deux perpendiculaires laissées ouvertes au trafic. Les places de parc seraient intégralement compensées dans les nouveaux parkings projetés, selon la loi en vigueur. Le projet cherche donc à renforcer, premièrement, la partie existante de la rue Saint-Joseph en étudiant son aménagement puis, dans la continuité de l'amorce induite par la zone existante, à finaliser un projet pour faire avancer Carouge – en effet, il n'est pas possible de ne rien faire. Les signataires encouragent vivement le Conseil municipal à soutenir cette motion afin de valoriser les entités du Vieux Carouge. La substance urbaine du Vieux Carouge est un véritable attrait et pourrait être renforcée par ce projet.

M. Bocquet signale que c'est avec un certain bonheur, pour ne pas dire un bonheur certain, que le parti socialiste soutiendra cette motion, qui mettra un peu de baume cicatrisant sur la blessure laissée ouverte chez certaines personnes par le retrait de l'initiative pour une zone piétonne. Comme énoncé dans le projet, cette motion fait suite aux travaux d'une association, Carouge Avenir, à laquelle participèrent plusieurs commerçants, élus et membres de certains partis politiques. Il plaît à M. Bocquet de relever l'excellent état d'esprit qui animait ces soirées de travail, exempt de tout esprit partisan. Il a fait un rêve allégorique où il régnait la même atmosphère consensuelle, emprunte de sérénité et de sagesse, pour élaborer le budget 2019 de la commune. Il tient à remercier tout particulièrement Julien Barro pour le travail accompli et le rôle moteur qu'il a joué. Il encourage donc le Conseil municipal à voter la prise en considération et à soutenir cette motion qui favorisera le petit commerce en attirant le chaland dans le Vieux Carouge.

M. Barthassat parlera en son nom propre puisque les signataires ont signé en leur nom propre et non pas au nom de leurs partis. Il votera la prise en considération, même s'il aurait préféré que ce projet arrive au Conseil municipal sous la forme d'une pétition pour le dépolitiser complètement.

**La prise en considération est acceptée par 26 oui, 2 non et 1 abstention.**

Le bureau propose le renvoi en commission Toutes commissions réunies.

M. Morex fait remarquer qu'il existe une commission de l'Urbanisme. S'agissant de pur urbanisme, à moins que les partis politiques estiment que leurs commissaires ne sont pas compétents pour mener les débats en commission, il estime absurde de renvoyer la motion en Toutes commissions réunies, d'autant plus qu'il n'est pas interdit aux conseillers municipaux qui ne sont pas membres de la commission de l'Urbanisme d'assister à ladite commission. M. Morex propose donc le renvoi en commission d'Urbanisme. Cela facilitera aussi les débats, puisque discuter à trente-trois d'un tel sujet sera plutôt pénible.

M. Calame soutient le renvoi en Toutes commissions réunies, libre à chacun d'y venir ou non – le nombre de participants sera peut-être le même que pour une commission d'Urbanisme et cela ne coûtera pas plus cher en jetons de présence. Le sujet est vraiment transversal (l'expression correspond aussi à l'ordonnance des rues), il a trait à l'urbanisme au sens large mais aussi au social puisqu'il s'agit de vivre ensemble et au développement durable. M. Calame ajoute que c'est un projet qui va dans le sens de ce que souhaitent les Verts.

**Le renvoi en commission de l'Urbanisme est refusé par 16 non, 10 oui et 3 abstentions.**

Par conséquent, la motion est renvoyée en commission Toutes commissions réunies et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Barro fait part de quelques recommandations pour la commission TCR. La première concerne l'étape 1 de la motion, c'est-à-dire l'aménagement de la zone existante. Une piste qui a été discutée serait de ne pas ré-intervenir sur la place du Marché mais de profiter du début de la rue de Saint-Joseph pour attaquer un traitement bord à bord, à projeter selon concours, ainsi qu'un principe d'aménagement général en relation avec le développement de la Charte du Vieux Carouge. Pour l'étape 2, c'est-à-dire les deux tronçons supplémentaires, des gendarmes couchés prendraient naturellement forme à chaque carrefour perpendiculaire à la rue Saint-Joseph avec un traitement bord à bord et permettraient d'amener un élément de réponse à la gestion du flux piétons et automobiles. Les terrasses plus généreuses et modulables pourraient être traitées de manière unifiée, par exemple en y intégrant des éléments de végétation. M. Barro fait ensuite quelques recommandations générales. La zone piétonne doit être pensée comme un espace de rencontre ouvert à tous. Certains pensent qu'il s'agit d'une piste cyclable, d'autres d'un parc pour enfants, etc. Il s'agit vraiment d'un endroit où la cohabitation doit fonctionner. Il convient donc de réfléchir à ce point. Les motionnaires demandent également d'étudier un planning, avec l'ordre des différentes étapes, qui pourra être modifié en fonction des différents projets, notamment des parkings. Ils demandent également de distinguer l'aménagement de la valeur d'usage. Aujourd'hui en effet, il y a une zone piétonne avec des bornes, mais pas une zone piétonne qui a été aménagée. Enfin, il serait souhaitable d'en savoir plus sur la possibilité qui existe, par exemple dans l'écoquartier de la Jonction, pour les habitants de bénéficier d'un tarif préférentiel dans les parkings souterrains, afin de compenser la suppression des zones bleues. Les habitants de Carouge pourraient donc avoir un meilleur tarif dans les parkings souterrains, pour qu'ils ne soient pas pénalisés. Il conviendrait d'étudier ce sujet avec la Fondation des parkings.

M. Voignier n'a pas signé cette motion, même s'il approuve son caractère. Il souhaite que la commission entende des habitants du Vieux Carouge, les Intérêts de Carouge et des commerçants de la rue Saint-Joseph. En effet, la commission des Pétitions qui a récemment reçu des commerçants a constaté que plusieurs commerçants n'étaient pas en adéquation avec les Intérêts de Carouge. Ces personnes ont peut-être d'autres remarques à faire. Le fait de ne pas entendre uniquement des membres de l'ACAV, qui sont parties prenantes, mais de donner l'occasion à d'autres personnes de s'exprimer permettra d'étoffer le débat et peut-être

d'obtenir une grande majorité autour de ce projet pour que celui-ci puisse se réaliser dans un esprit convivial et sans trop d'oppositions. M. Voignier souhaite également qu'un point de situation soit fait avec les commerçants de la rue Saint-Joseph, pour savoir combien d'entre eux sont favorables à ce projet.

M. Barthassat recommande d'inviter en commission l'Association des habitants du Vieux-Carouge.

M. Baertschi s'est abstenu parce qu'il considère que certains éléments de l'invite ne sont pas tout à fait bien pensés. On ne peut pas présumer comme cela de la totalité de la rue Saint-Joseph. Il faudra peut-être procéder par étapes pour étendre la zone piétonne. Le groupe qui a lancé ce projet n'a consulté ni l'Association des habitants du Vieux Carouge, ni l'association Le Boulet, présidée d'ailleurs par M. Baertschi et qui compte 200 membres. M. Baertschi s'étonne de cette façon de procéder. C'est une façon un peu velléitaire de lancer une idée. Il regrette que cette idée n'ait pas pu être analysée d'un point de vue urbanistique. Il y a aussi le problème du coût. M. Baertschi relève qu'il n'y a d'unanimité dans aucun parti pour ce projet. Il est persuadé qu'il faut travailler sur le sujet, mais mettre la charrue avant les bœufs risque d'heurter les gens. Il ajoute que passablement de places macarons risquent de disparaître. Il faut donc peser le pour et le contre. Ici, on est allé un peu à la hussarde.

M. Etienne relève que, puisque la motion a été renvoyée en Toutes commissions réunies, les conseillers municipaux pourront tous donner leurs visions d'aménagement de cette zone piétonne. Il souhaite cependant insister sur le fait qu'il s'agit du Vieux Carouge. Il faut avancer avec parcimonie dans ce site à haute substance historique. Il invite donc les commissaires à être prudents sur les propositions d'aménagement, par exemple l'installation d'éventuels éléments de végétation. Une ville historique doit être la plus brute possible, comme dans les villes italiennes où c'est le vide qui fait la qualité de l'espace.

Mme Molinari intervient brièvement pour souligner la démarche. Elle n'a pas participé au groupe, mais elle est signataire de la motion. La situation était assez figée à un moment donné et elle voulait saluer la grande ouverture d'intervention autour de ce processus. Elle invite par ailleurs les commissaires à porter une attention particulière au séquençage qui est proposé, lequel permet d'avancer pas à pas et de contrecarrer certaines difficultés qui pourraient surgir, s'agissant d'un milieu particulièrement sensible et de questions de mobilité qui, on le sait, tendent à susciter beaucoup d'émotions et de réactions fortes. Ce séquençage est un élément fort de la proposition.

Mme Uldry suggère aux commissaires de proposer un projet éphémère.

Mme Marti relève que cette zone piétonne est très appréciée. Les commissaires pourraient réfléchir à l'opportunité de prélever un émolument auprès des partis politiques qui s'y font photographier.

M. Wolfisberg rappelle qu'il existe un projet global d'aménagement dit « façade à façade » dont la première étape a été réalisée il y a quelques années, avec certains ratés qu'il conviendrait de ne pas réitérer dans la phase 2. Passer par la technique du saucisson, c'est-à-dire commencer par un aménagement de la rue Saint-Joseph uniquement, alors que le projet s'étend de la rue Saint-Victor à la rue Vautier, ne fait pas vraiment sens. Comme évoqué plus tôt, la commune a certains problèmes financiers. Si elle avait une vision globale, le résultat serait certainement meilleur qu'avec la technique du saucisson.

## **6. POSTULATS**

Il n'y en a pas

## 7. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas

## 8. PETITIONS

### 1. Pétition 008-2018 R : Pour que Carouge ne s'arrête pas à la place du Marché

Cette pétition a été prise en considération le 20 février 2018 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 1<sup>er</sup> mars 2018 et le rapport a été établi par Mme Marti.

La Présidente demande à Mme Marti si elle a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Marti répond par la négative.

**La commission propose le renvoi au Conseil administratif par 10 oui, 0 non et 2 abstentions.**

La Présidente ouvre la discussion.

M. Etienne tient à saluer le travail de la commission des Pétitions. En lisant le procès-verbal, il a pris connaissance de la qualité des interventions des personnes auditionnées. La Commune a aussi reçu un mot de ces dernières qui saluaient l'écoute de la commission. M. Etienne est satisfait de la proposition de renvoi de la pétition au Conseil administratif, d'autant plus qu'il était intervenu au Conseil municipal pour demandait de marquer les entrées de la ville de Carouge pour relier l'activité commerçante du Vieux Carouge avec les autres quartiers.

Mme Marti signale que les Verts soutiendront le renvoi au Conseil administratif. Cependant, elle insiste sur l'importance de répondre à chaque proposition de la pétition, même si des réponses ont été données lors de la commission. Il est important de rappeler aux pétitionnaires les raisons pour lesquelles, par exemple, les panneaux « interdiction de stationnement » sont installés dix jours avant un déménagement et non pas trois jours. Mme Marti invite donc le Conseil administratif à répondre à ces points factuels en expliquant que la commune ne va pas changer ses pratiques, lesquelles répondent à des lois cantonales.

M. Voignier salue à son tour le travail effectué. Il était intéressant d'entendre les pétitionnaires, qui se sont exprimés avec leur âme, ont expliqué leur parcours et comment ils voyaient Carouge, notamment pour les fêtes de Noël. Le groupe PLR a fait une recommandation qui a été suivie par la majorité de la commission pour que soit étudiée la possibilité d'utiliser le fonds de décoration pour une action culturelle pendant la période de Noël – qu'il s'agisse de décorations lumineuses ou autres – afin de mettre en valeur Carouge. La proposition était de le faire pour fin 2018, mais si ce n'est pas possible, il serait souhaitable que ce soit fait en 2019.

M. Baertschi souligne que la séance était très intéressante parce que ces personnes sont au cœur des problèmes. Il ne s'agit pas de personnes qui voient les problèmes de façon aérienne et proposent de poser des bacs de végétation, mais des personnes qui vivent ces problèmes tous les jours. Elles étaient assez préoccupées par l'accessibilité, notamment aux entrées de Carouge. Le Conseil administratif a déjà mis en place un système d'annonce pour les places de parking. Il conviendrait de mener une réflexion sur la possibilité de le faire aussi par rapport aux transports publics. Il a été relevé par ailleurs qu'une partie de ce qui est fait dans la zone piétonne mais aussi sur la place de Sardaigne était appréciée parce que cela devrait amener

de l'animation. Il est difficile de le faire à la rue Ancienne à cause du tram, mais un certain nombre d'idées ont été lancées.

M. Calame prend la parole en tant que minoritaire par rapport à la proposition qui a été faite en commission sur l'usage du fonds de décoration pour les décorations de Noël. Cela a déjà été dit, mais il est nécessaire de le répéter : le fonds de décoration artistique n'est pas un fonds de décoration pour acheter des boules de Noël et des guirlandes. Lors d'une commission, il a été expliqué quel en était l'usage possible. Il faut rester attentif à ne pas le dévier vers d'autres utilisations qui le distrairaient du soutien aux artistes locaux.

M. Etienne reconnaît qu'il faut faire attention à l'utilisation du fonds culturel. Il souligne cependant que les fêtes de Noël sont un événement. Il ne s'agit pas d'acheter des boules de Noël, mais de réfléchir à un nouveau concept. Il y aura un appel à candidatures, comme il y en a eu pour les interventions artistiques en ville de Genève. Ces illuminations renforceront l'identité carougeoise et l'attractivité de Carouge en cette période de Noël, ce qui permettra de faire découvrir les commerces et de répondre aux besoins des commerçants. Pour rappel, la ville de Carouge a lancé un concours dans le cadre du plan lumière, sur le thème de la faune sauvage. M. Etienne imagine bien un concept artistique à Carouge pour la période de Noël.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

**La pétition est renvoyée au Conseil administratif par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

## **2. Pétition 009-2018 R : Mobilité et sécurité sur le chemin de Pinchat à Carouge**

Cette pétition a été prise en considération le 20 février 2018 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 1<sup>er</sup> mars 2018 et le rapport a été établi par Mme Marti.

La Présidente demande à Mme Marti si elle a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Marti répond par la négative.

**La commission propose le renvoi au Conseil administratif par 11 oui, 0 non et 1 abstention.**

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Marti indique que les Verts voteront le renvoi au Conseil administratif. Cependant, ils recommandent fortement de ne pas se contenter d'informer les pétitionnaires, mais de répondre à leurs préoccupations en suivant les pistes qui ont été évoquées en commission et qui sont à court, à moyen et à long terme. A court terme, il s'agit d'installer une signalisation, et ne pas se dire que le canton risque de dire « non » et, dès lors, ne même pas faire la demande. A moyen terme, la piste de cheminements à l'intérieur de Battelle et de la parcelle dont le Conseil municipal vient de voter l'acquisition a été évoquée. Ce sont des moyens simples pour sécuriser le secteur. Et à long terme, il s'agit de prendre véritablement en considération le fait que ce quartier se développe, et ne plus considérer ce chemin comme une route cantonale de pénétrante. Les Verts voteront donc le renvoi au Conseil administratif avec toutes ces recommandations.

M. Etienne signale que le parti socialiste invite le Conseil municipal à renvoyer la pétition au Conseil administratif. Il souligne ensuite qu'en matière de sécurité, tous les quartiers de

Carouge doivent être traités de la manière égale. Cette pétition cible un emplacement très précis, et le Conseil administratif y répondra, mais il faut porter la même attention à tous les quartiers, à toutes les rues, à tous les pieds d'immeuble parce que la sécurité sur le chemin de l'école doit être assurée sur tout le territoire de Carouge. Puis M. Etienne remarque que lors de déclassements de zone pour construire des immeubles, comme il s'en est rendu compte quand il siégeait au Grand Conseil, l'on crée souvent de nouveaux quartiers aux abords de quartiers de villas et l'on s'aperçoit ensuite que cela pose des problèmes parce que les véhicules entrent dans ces nouveaux quartiers par des chemins qui ne sont pas du tout appropriés. Tant le Conseil administratif que le Conseil municipal, quand ils votent les préavis, se doivent d'être attentifs à cette question, afin que la sécurité soit pensée en amont, pour ne pas devoir ensuite faire du bricolage au fur et à mesure des réactions des nouveaux habitants.

M. Barthassat constate que la gauche, après s'être votée une coopérative, veut être sûre de pouvoir s'y promener en sécurité.

Mme Molinari intervient en tant que signataire de la pétition. Ce nouveau quartier compte 111 appartements. La pétition a été signée par 98 personnes, ce qui correspond à plus de 60% des appartements. Chacun aura compris que le problème va bien au-delà d'un quelconque clivage gauche/droite : il s'agit de la sécurité des enfants. Aujourd'hui, les limites de vitesse ne sont pas du tout respectées. Du fait de l'étroitesse du trottoir, il y a un réel danger pour les familles qui se rendent tant à la crèche que plus haut dans le quartier.

M. Prod'hom s'exprime en tant qu'ancien usager qui a souffert de la situation pendant de nombreuses années. En effet, il s'est rendu pendant dix ans à la crèche à vélo ou à pied. Le trottoir est si étroit que deux poussettes ne peuvent pas se croiser : une des poussettes doit descendre sur la route, ce qui est très dangereux. A vélo, il a dû plusieurs fois s'arrêter dans la montée pour laisser un bus le dépasser en le frôlant, alors qu'il avait un enfant à l'arrière du vélo. Ce ne sont pas seulement les habitants de ce secteur qui utilisent cette crèche, mais toute la population carougeoise. M. Prod'hom note en outre que le secteur se densifie. Pour éviter des accidents, il faut prendre maintenant des mesures intelligentes.

M. Voignier remarque que les différentes interventions laissent penser que seules certaines personnes empruntent ce chemin et qu'elles ont toutes eu des problèmes. Il a lui-même emprunté régulièrement ce chemin, ses enfants ont aussi fréquenté la crèche. Certes, celle-ci s'est agrandie depuis et il y a plus de monde sur le chemin. Il relève en outre que beaucoup d'enfants prennent ce chemin sans trop de soucis. Il ne faut pas non plus peindre le diable sur la muraille. Il y a un trottoir, on peut traverser la route à un endroit avec un appel sur un feu. Il faut être attentif à la sécurité, prendre des mesures, mais il ne faut pas oublier qu'il existe de beaux projets à cet endroit, dont le futur passage du bus à haut niveau de service et une piste cyclable sur les terrains sur lesquels la commune a des réserves. M. Voignier ne souhaite pas que des aménagements soient réalisés qu'il faudra détruire aussitôt que l'Etat voudra faire une voie pour le bus à haut niveau de service. Il signale du reste que ce projet est très intéressant puisque l'on veut aujourd'hui développer la mobilité douce. Il serait dommage de tout faire pour que le bus ne passe pas. M. Voignier rappelle ensuite que, comme la pétition mentionnait des accidents, le groupe PLR avait demandé que la commission ait des informations sur les accidents qui auraient eu lieu dans ce secteur. La commission a pu constater qu'il y avait eu six accidents au total, plutôt au niveau du carrefour sur le bas du chemin de Pinchat, avec la route de Drize – deux sur la route de Drize, deux sur le chemin de Pinchat et deux qui concernaient des voitures uniquement. L'accident qui impliquait le deux-roues s'est produit parce que celui-ci descendait sur la voie de gauche pour aller plus vite. M. Voignier entend les préoccupations des pétitionnaires, il ne voudrait pas qu'il y ait des accidents, mais il est attaché à cette voie de bus qui est attendue depuis longtemps. Encore une fois, il ne faudrait pas des aménagements qui empêchent la réalisation de cette voie de bus. Les pistes évoquées en commission, comme celle des cheminements à travers les parcelles, sont intéressantes. Le Conseil administratif a approché ce dossier correctement, il

l'a bien présenté aux pétitionnaires et M. Voignier lui fait confiance pour mettre en place des solutions modérées.

Mme Molinari remercie ceux qui sont intervenus pour faire part de leur expérience. Les pétitionnaires ne souhaitent pas un chamboulement. Ils sont d'ailleurs bien conscients que la cession à la commune d'une bande de cinq mètres a été négociée pour la mobilité piétonne et vélos. La question est de savoir dans quel laps de temps des mesures de sécurisation pourront être prises. Il y a effectivement de grands projets à terme, mais la pétition parle des problèmes qui se posent aujourd'hui. A l'époque, la crèche accueillait 25 enfants, aujourd'hui elle en accueille 90. Il y a un nouveau quartier très dense à Grande-Pièce, 111 appartements ont été créés, sans compter toutes les personnes qui montent quotidiennement et les enfants qui se rendent à la Tambourine. Il ne s'agit pas de prendre d'immenses mesures, mais d'envisager par exemple une limite de vitesse à 30 km/h ou l'installation d'un radar. En effet, le problème réside dans la vitesse des véhicules. Il y a eu six accidents, en une seule année. Ce n'est pas négligeable. Et heureusement, jusqu'à présent, aucun de ces accidents n'impliquait un enfant.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

**La pétition est renvoyée au Conseil administratif par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

### **3. Pétition 010-2018 P : Contre l'autorisation de démolition de la chapelle rue du Centenaire 8 à Carouge**

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

#### ***Action citoyenne des habitants de l'îlot des Pervenches contre l'autorisation de démolition de la chapelle rue du Centenaire 8 à Carouge***

*Madame le Maire,*

*Nous avons pris connaissance du permis de démolition du bâtiment cité en marge ainsi que du projet de remplacer la chapelle par un immeuble de huit niveaux.*

*Le caractère néfaste d'une éventuelle construction ne fait aucun doute. Il y a une harmonie d'ensemble entre les bâtiments des rues du Centenaire, Jacques-Grosselin et Louis-de-Monfalcon, qui forment un îlot.*

*Nous avons donc décidé d'exprimer notre détermination de ne pas voir disparaître un élément qui fait partie intégrante de notre quartier pour être remplacé par une construction incongrue et disproportionnée.*

*Nous espérons que cette pétition saura influencer favorablement votre position.*

Avant la prise en considération, M. Morex souhaite poser une question juridique. Sauf erreur, le Conseil municipal a donné un préavis sur la démolition-reconstruction de cet immeuble. En tout cas, la commission a voté un préavis à l'attention du canton. S'il s'agit d'un objet soumis à référendum et que le délai référendaire est échu, le Conseil municipal ne peut pas prendre en considération cette pétition.

M. Walder rappelle qu'un architecte était venu présenter le projet en commission. Entre temps, la Commune avait été informée qu'une demande de mise à l'inventaire avait été faite. Le Conseil administratif avait alors soumis la question à la commission, laquelle s'est prononcée



à une large majorité contre la mise à l'inventaire. La Commune a donc donné un préavis qui se référait à la CMNS et à la protection du patrimoine en ce qui concernait la valeur patrimoniale du bâtiment. Quant à la valeur sociétale du bâtiment, elle n'avait pas de préavis négatif à donner. Il semble maintenant que l'autorisation de démolition est bloquée car la mise à l'inventaire pourrait être prise en considération par le canton. M. Walder ajoute que, par cette pétition, des habitants souhaitent s'exprimer. Au Conseil municipal de voir s'il veut les recevoir.

M. Calame pense que la pétition a tout son sens, d'autant plus que l'autorisation de démolition qui avait été accordée par le département a été cassée par le Tribunal administratif suite à un recours de Patrimoine suisse. Il n'y a donc plus d'autorisation en force, ni de démolir ni de construire. Quant à la demande de mise à l'inventaire, qui date de 2016, elle poursuit son parcours et les instances cantonales sont en train de statuer sur la question.

M. Baertschi précise que deux associations de sauvegarde, Le Boulet qu'il préside et Patrimoine suisse, ont demandé que ce bâtiment soit inscrit à l'inventaire. Le préavis a été recueilli auprès de la CMNS et auprès de la ville de Carouge. M. Walder a souhaité consulter une commission, sauf erreur la commission de l'Urbanisme. Au vu de ce qui se passe, M. Baertschi ne voit aucun inconvénient à recevoir les pétitionnaires, même si les questions que posent M. Morex sont légitimes. Il ajoute que l'intérêt patrimonial de la chapelle est une chose mais, sans épiloguer, c'est surtout le projet qui est inacceptable.

M. Etienne relève que le Conseil municipal n'a pas encore voté le renvoi de la pétition en commission des Pétitions. Il tenait à rappeler que, juridiquement, les pétitionnaires ont le droit d'être entendus. Pour cela, il faudrait renvoyer la pétition en commission, à laquelle ils seraient certainement invités. Par ailleurs, si l'on parle souvent du classement de bâtiments, il faut aussi savoir que certains monuments font partie d'un environnement – raison pour laquelle le service s'appelle « service des monuments et sites ». Il y a déjà eu beaucoup de constructions et de développements dans le secteur. Il serait presque nécessaire de faire un plan de site pour y maintenir un peu de perspective et d'oxygène. Il en va de la qualité du paysage urbain de la commune.

M. Barthassat prendra en considération cette pétition, même s'il pense qu'une coopérative serait parfaite à la place de cette église.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

M. Morex précise qu'il n'a pas posé sa question pour ne pas recevoir les pétitionnaires, mais pour savoir si, juridiquement, le projet avait abouti.

M. Calame propose que la commission soit informée de l'avancement des différentes procédures, de leur avenir et des échéances à attendre. Ensuite, il rappelle que la décision avait été prise de ne pas faire de plan localisé de quartier sur ce secteur en zone de développement, quand bien même il s'agit d'un ensemble architectural de grande qualité qui mérite le même respect que le centre-ville de Carouge. Il s'agit en effet d'un ensemble XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle exceptionnel qui va de l'école des Pervenches jusqu'à la rue du Centenaire. Le choix a donc été fait de ne pas faire de PLQ ou de plan de site. Parfois on peut imaginer que cela permettra d'avancer plus rapidement. Ici, visiblement, ce n'est pas ce qui a accéléré le processus.

M. Etienne ne demande pas à l'administration de faire une maquette mais, si celle-ci existe, de l'amener à la séance de commission pour que les commissaires puissent mettre en relation cette petite parcelle, que certains souhaitent urbaniser, et son environnement. M. Calame a parlé d'un îlot XIX<sup>ème</sup>. Peut-être le service des monuments et sites a-t-il une telle maquette. M.

Etienne sait que la ville de Genève a la sienne qui permet de visualiser l'impact de certains bâtiments projetés.

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

La Présidente met aux voix cette proposition.

**Le renvoi en commission des Pétitions est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

#### **4. Pétition 011-2018 P : Chiens de Carouge**

*La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.*

*Madame la Présidente de la commission des Pétitions,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,*

*Par le présent message, nous vous transmettons la volonté au travers d'une pétition de 1'547 habitants (dont 1'108 signatures manuscrites et 439 signatures électroniques) de la commune, du canton ou même hors canton. Ces derniers se sentent concernés par les infrastructures manquantes en matière de chiens dans la commune de Carouge.*

*Un groupe de citoyens de Carouge propriétaires de chiens et le MDPCG ont tenu à attirer votre attention sur les doléances et sur les lacunes que la commune a en matière de prestations publiques non fournies à une partie de sa population.*

*Cette pétition est représentée par des habitants de la commune de Carouge, Sylvie Etter, Marie-Josée Naine, Cathlène Marclay, Isabelle Baumgartner et moi-même Manuel Alonso Unica, en qualité de président du Mouvement de défense des propriétaires de chiens de Genève.*

*En espérant que notre demande sera non seulement traitée dans les plus brefs délais mais en outre qu'elle attirera votre attention, je vous présente, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.*

*Le Président  
Manuel Alonso Unica*

M. Walder se doit de rappeler que, le 25 avril 2013, une délibération a été soumise au Conseil municipal pour créer un espace pour chiens. Il était proposé de le créer sur le boulevard des Promenades, mais la délibération aurait pu être renvoyée en commission pour discuter de l'emplacement. Le Conseil municipal a décidé par 17 non, 8 oui et 2 abstentions de ne pas traiter ce sujet, au motif qu'il n'y avait pas besoin de parc à chiens. M. Walder voulait donc lui rappeler qu'une délibération existe et, si le Conseil municipal décide, comme il le fait souvent, de renvoyer la pétition au Conseil administratif, l'inviter à préciser ce qu'il souhaite afin que ce dernier puisse savoir s'il présentera la même délibération ou s'il poussera plus loin la réflexion.

M. Barthassat se souvient très bien de cette délibération. Ce n'était pas contre les chiens que le Conseil municipal avait voté « non », mais contre le projet qui était mal ficelé. Il ne faut pas confondre « autour » et « alentours ». Si le Conseil administratif revenait avec un projet bien meilleur, M. Barthassat pense qu'une majorité serait en faveur d'un parc à chiens.

M. Walder n'en doute pas, mais il rappelle que le but d'une commission est bien de discuter, amender et modifier un projet qui ne plait pas au Conseil municipal. Pour savoir quel serait le bon projet, il faut orienter le Conseil administratif. Par conséquent, M. Walder demandait que

le Conseil municipal ne se contente pas de renvoyer la pétition au Conseil administratif mais de lui donner des précisions sur ce qu'il souhaite.

Mme Marti relève que le Conseil municipal n'a pas accepté la délibération parce qu'une majorité a jugé que les pétitionnaires devaient être reçus, ce qui a été fait en date du 17 septembre 2013. Si l'entrée en matière sur la pétition est acceptée et que les pétitionnaires sont reçus, Mme Marti invite vivement les commissaires à relire le procès-verbal de cette commission. Depuis 2012, plusieurs pétitions pour des parcs à chiens ont été faites, toujours par la même personne. Dans ce procès-verbal, on voit que la commission avait fait le tour de toutes les questions qui se posaient pour réaliser un parc à chiens. Et c'est aussi bien les personnes de droite que de gauche, les amoureux ou non des chiens qui finalement ont refusé à l'unanimité un parc à chiens. Lors de leur caucus, les Verts ont parlé d'entrer en matière, mais Mme Marti avoue avoir une certaine difficulté à recevoir pour la énième fois la même personne qui, maintenant, s'entoure de l'association citée dans la pétition. Elle votera malgré tout l'entrée en matière, mais elle prie les commissaires de lire ce procès-verbal pour leur éviter de dire exactement la même chose pour, au final, refuser ce que demande la pétition.

M. Baertschi constate qu'il existe un problème et qu'il faut écouter les pétitionnaires. Certains reviennent peut-être constamment, mais il y a aussi peut-être d'autres demandes. Il pense surtout aux personnes handicapées qui ont des problèmes pour laisser leurs chiens s'ébattre librement. Ne pas auditionner les pétitionnaires serait un déni de démocratie.

**La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 2 abstentions.**

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

Pour éviter de refaire le très long débat qui a déjà eu lieu, Mme Marti remercie les commissaires de lire le procès-verbal de la commission des Pétitions du 17 septembre 2013, ainsi que le procès-verbal du Conseil municipal d'octobre 2013.

M. Etienne aimerait que soit présentée en commission la législation cantonale en vigueur. Pour rappel, une loi sur les chiens a été votée il y a quelques années, notamment pour régler le problème des chiens dangereux. De plus, le département de M. Cramer avait développé un « plan directeur » des zones où les chiens pourraient s'ébattre, parmi lesquelles figuraient les bords de l'Arve. M. Etienne demande donc que la commission soit informée de ce qui existe, de ce que demande la loi et de la marge de manœuvre des communes. Et si la proposition de créer un parc à chiens est retenue, il souhaite que soit fait un plan directeur des clôtures et grillages, parce qu'il en va de la qualité du paysage urbain de la commune. Bien sûr, il est parfois nécessaire de clôturer pour répondre à des besoins, mais il faut veiller à ne pas le faire n'importe comment.

M. Baertschi rappelle qu'il existe un parc à chiens dans le parc Bertrand. Il ne pense pas qu'à Carouge, l'espace soit suffisant pour en faire un de cette taille, mais il serait malgré tout intéressant d'entendre les responsables cantonaux à ce sujet. De plus, il conviendrait d'avoir des informations sur les lieux d'ébats pour chiens, comme Vessy et les bords de l'Arve, qui ne sont pas de simples crottoirs.

M. Fraomene souhaite qu'un plan des espaces existants sur la commune de Carouge où les chiens peuvent être promenés sans laisse soit présenté à la commission.

M. Morex pense que, pour faire suite à la demande de Mme Marti, le procès-verbal dont celle-ci a fait mention à plusieurs reprises pourrait être joint à la convocation.

Mme Molinari suggère d'informer la commission sur la façon dont fonctionne le parc à chiens de Vernier et sur les enjeux de ce parc. C'est un petit parc à chiens qui semble bien fonctionner, d'après les utilisateurs.

M. Walder se permet de rappeler que l'objectif de la commission Pétitions est de recevoir les pétitionnaires pour décider ensuite du traitement à donner à la pétition, y compris un éventuel renvoi dans une autre commission pour étude. Si le Conseil municipal demande au Conseil administratif des documents et d'inviter d'autres intervenants, la commission n'aura pas lieu avant le mois de mai ou juin, sachant en outre qu'il y aura entretemps les séances de la commission Finances. M. Walder ne voudrait pas que les pétitionnaires soient frustrés parce qu'ils ne seraient reçus que dans deux ou trois mois.

Mme Decnaeck trouve qu'il est bon d'imaginer des parcs à chiens pour que ces derniers puissent s'ébattre, mais elle n'est pas sûre que cela règlera le problème des crottes de chiens. Elle attend avec impatience que quelqu'un ait l'idée de breveter les Pampers pour chiens – c'est bien sûr complètement utopique. Pour elle, ce sont surtout les crottes de chiens sur les trottoirs qui posent problème.

M. Morex remarque à l'attention de M. Walder qu'il y a des sujets plus importants que d'autres. Il pense que les finances de la commune sont plus importantes que les promenades des chiens. Et si les pétitionnaires attendent depuis 2013, ils peuvent attendre jusqu'au mois de mai prochain.

## **9. QUESTIONS**

### **Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux**

#### **Réponse de M. Walder à la question orale de M. Baertschi qui s'inquiétait d'un séquoia abattu au Val d'Arve**

Je peux vous confirmer que ce séquoia était effectivement dépérissant et malade, suite à une attaque du chancre de l'écorce (*Botryosphaeria dothidea*). Il s'agit d'un champignon très répandu qui inflige des blessures à l'arbre, empêchant la sève de circuler dans les branches. Le bois sec représentait un réel danger de chute. Cet arbre était suivi en partenariat avec la DGAN depuis trois ans pour le maintenir sur pied le plus longtemps possible. Les doutes concernant sa stabilité et son ancrage déficient se sont malheureusement révélés avérés. Il va sans dire que cet abattage, qui était nécessaire, fera de toute façon l'objet d'une compensation, probablement dans le cadre du réaménagement du parc suite à l'adoption par le Conseil d'Etat, le 19 février dernier, du PLQ Battelle.

Il convient également de préciser que selon les études menées par la DGAN en collaboration avec l'HEPIA, près de 90% des spécimens sont touchés dans le canton. Même les jeunes arbres qui ont été plantés récemment sont déjà malades. C'est désormais extrêmement rare de voir des séquoias intacts à Genève et il n'est plus recommandé d'en planter.

#### **Réponse de M. Walder à la question orale de M. Etienne concernant la plantation d'arbustes le long de la Drize**

Tout d'abord, il est à noter que, du fait qu'ils se trouvent sur une parcelle du domaine public cantonal, les arbustes le long de la Drize ont été plantés par les services de l'Etat dans le cadre des travaux du CEVA. A ce titre, la Drize avait été détournée et cela a nécessité une

remise en état de son lit d'origine. Le SVEM a contacté la Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN) et a obtenu des compléments d'information suite à votre demande :

1. Concernant la procédure, ce sont les mandataires (en l'occurrence, le CEVA) qui fournissent à la DGAN les projets de reboisement liés au défrichement temporaire ou définitif. Par la suite, la DGAN les analyse, puis les modifie ou les valide.
2. Étant donné que le chantier a impacté la zone rivulaire, il était important que le bord de la rivière soit reboisé et stabilisé le plus rapidement possible afin d'éviter des érosions. Dans cette optique-là, ce sont des espèces indigènes comme les saules qui ont été utilisés sous forme de bouture et/ou lit de plançons (c'est-à-dire, la disposition côte à côte en rang serré sur plusieurs niveaux, de branches vivantes de saule). Par ailleurs, les saules ont tout leur intérêt sachant que ce sont des arbustes de bord de rive avec une installation rapide.
3. Les objectifs principaux recherchés sont, d'une part la reconstitution d'un cordon boisé viable là où il y avait de la forêt et d'autre part, garantir la stabilité des berges contre l'érosion, du fait qu'il s'agit d'une zone fortement piétinée par les utilisateurs. L'idée n'est pas forcément d'isoler le cours d'eau, mais surtout de reconstituer un cordon boisé sur une largeur de rive (en l'occurrence entre le cours d'eau et le chemin) d'environ 1-2 m seulement.
4. L'entretien futur va s'orienter d'abord sur la pérennisation des éléments plantés et seulement par la suite, seront abordées les notions de cloisonnement et/ou d'accessibilité du cours d'eau. Ensuite, une fois que la stabilité de la berge sera assurée, l'entretien aura comme conséquence de diminuer la proportion des saules en faveur d'autres espèces d'arbres.

## **Nouvelles questions des Conseillers municipaux**

### Questions écrites

#### M. Morex

Suite aux récentes chutes de neige ayant perturbé le canton, force est de constater qu'à Carouge, les moyens mis en œuvre pour y faire face n'ont de loin pas répondu aux attentes de ses habitants. En effet, alors que par le passé un plan anti-neige mis en place par le responsable de l'époque portait ses fruits, l'aurait-on supprimé ou aurait-on décidé d'en limiter la portée en diminuant ou en supprimant certains moyens alors mis en œuvre ?

Les observations que j'énumère ci-après auraient plutôt tendance à conforter mon sentiment, à savoir :

- Sachant que nous sommes aujourd'hui à l'ère de l'information immédiate (et à tout-va), alors que des chutes de neige étaient annoncées depuis vingt-quatre heures, pourquoi avoir attendu qu'elles se soient produites depuis plusieurs heures pour réagir ? Pourquoi ne pas les avoir anticipées en répandant de la saumure en prévision et ainsi évitant que la neige ne s'accumule ?
- Pourquoi avoir attendu le début de la journée pour commencer à dégager les rues du centre-ville, sachant qu'une fois la lame passée, la neige s'accumule à la descente des trottoirs, obligeant les piétons s'engageant sur les passages qui leur sont réservés à patauger dans la gadoue ? Pourquoi attendre le second jour pour enfin les dégager – et encore, pas tous ?

- Les propriétaires et les locataires dégageant leur portion de trottoir comme cela leur est imposé n'ont d'autres solutions que d'accumuler la neige sur les bords du trottoir. Cela a pour effet de rendre difficile l'accès aux transports publics, les usagers étant contraints de brasser la neige pour accéder aux véhicules des TPG. Aussi, pourquoi ne les a-t-on pas dégagés ?
- Le conseiller administratif délégué ne devrait-il pas envisager la convocation d'une séance de la commission d'Entretien du domaine public afin de faire la lumière sur les manquements du service concerné et d'en améliorer son efficacité ?

### Mme Besse

Il m'a été rapporté qu'une enseignante habitant Carouge désirait enseigner dans une école de la commune mais qu'elle a été obligée d'exercer sa profession ailleurs. Pour des raisons de proximité évidentes, chacun peut en conclure que ce serait une solution préférable d'enseigner dans sa commune de domicile. Certes, c'est le département de l'instruction publique qui attribue les postes en fonction de sa planification. Mais Carouge ne peut-elle pas intervenir auprès de lui afin de trouver des solutions découlant du bon sens ?

Le Conseil administratif de Carouge va-t-il intervenir auprès du département de l'instruction publique afin que les enseignants des degrés primaires habitant sur la commune puissent exercer leur profession dans une école de la commune ?

### Questions orales

#### M. Fraomene : La police municipale

M. Fraomene a été interpellé par plusieurs personnes qui se demandent pourquoi aucune sanction n'est prise contre les cyclistes lors du non-respect d'un stop ou d'un feu de circulation quand tout autre deux-roues ou voiture est amendé.

Mme Hiltpold remarque que de nombreux cyclistes, lorsqu'ils sont amendés, se demandent pourquoi les voitures mal parkées ne sont pas amendées. Lorsque la police municipale mène des actions contre les cyclistes, ceux-ci se plaignent. Lorsqu'elle mène des actions contre les automobilistes, ceux-ci se plaignent des cyclistes. Et les piétons se plaignent aussi. De plus, lorsque les cyclistes voient des agents, ils se comportent bien. Il faudrait pouvoir se cacher pour attraper les cyclistes sur le fait, ce qui serait compliqué. Mais la police municipale mène des actions contre les cyclistes et fait ce qu'elle peut.

M. Fraomene souhaite savoir à quand remonte la dernière action contre les cyclistes.

Mme Hiltpold répond qu'une action a été menée le mois passé.

#### M. Antonioli : Route du Val-d'Arve

M. Antonioli relève qu'en arrivant sur la route du Val-d'Arve depuis la place Sigismond, les panneaux indiquant la direction Evian, Lac, Champel sont bientôt plus verts que la moraine, ce qui peut faire plaisir à certains partis politiques. Un petit entretien à l'occasion serait le bienvenu, à moins que l'on ne trouve cette nouvelle autoroute entre Carouge, Champel, Evian et le lac.

M. Walder signale qu'il s'agit d'une route cantonale et, par conséquent, de panneaux entretenus par le canton. Il communiquera à ce dernier le désarroi du secrétaire du Conseil municipal.

M. Gubler : Terrains de sport en synthétique

M. Gubler rappelle que la presse a relaté récemment que des terrains de foot synthétiques utilisant des pneus de voiture recyclés peuvent être hautement nocifs pour la santé. Le Conseil administratif peut-il confirmer que toutes les précautions ont été prises pour les terrains existants et projetés dans la commune ?

Mme Lammar répond par l'affirmative. Il y a quelques mois, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude pour mettre en synthétique le terrain A et refaire le revêtement synthétique du terrain B, lequel pose problème aujourd'hui. Le Conseil administratif lui présentera prochainement une proposition de crédit de construction pour des revêtements synthétiques de ces terrains qui, bien sûr, ne comporteront pas de pneus.

Mme Cambier : A quand une optimisation du débit internet dans la salle du Conseil municipal ?

Mme Cambier siège depuis environ sept ans au Conseil municipal. Au lieu d'une optimisation, la connexion ne fait qu'empirer. Mme Cambier a mis une heure et demie à se connecter ce soir. Elle souhaite savoir si une amélioration est envisageable.

Mme Lammar répond que l'administration se renseignera sur ce qu'il est possible de faire. Cela dit, elle ne pense pas que la connexion ait empiré au fil des années, mais que plus de personnes se connectent.

Mme Cambier : Cendriers urbains

Mme Cambier ne se souvient plus si elle en avait parlé lors du budget prévisionnel 2017 ou en 2017, mais elle avait approché le chef de la voirie concernant les cendriers urbains, puisqu'une loi interdit aux fumeurs d'écraser leurs mégots par terre. À ce jour, rien n'a été fait, hormis des sortes de couvercles sur certaines poubelles rondes qui visent surtout à empêcher les corneilles d'aller manger dans les poubelles. Comme un budget était prévu pour des cendriers urbains, Mme Cambier souhaite savoir ce qu'il en est.

M. Walder mentionne qu'une délibération a été présentée au Conseil municipal pour le remplacement des poubelles urbaines de la commune qui incluraient, dans la plupart des lieux, des cendriers. Le travail se fait en collaboration avec la ville de Genève et a pris un peu de retard du fait que la personne en charge du projet est partie et va prochainement être remplacée. Le Conseil administratif s'était engagé à revenir en commission avec une proposition de modèle. Cela va se faire. Parallèlement, les petits cendriers portables ont été renouvelés. Ils sont à disposition à Carouge à votre service. La commune invite bien sûr la population carougeoise à se balader avec ces petits cendriers portables et à les vider une fois de retour à leur domicile.

Mme Cambier se souvient que ces cendriers avaient été distribués à proximité des arrêts de bus et de tram. Serait-il possible de prévoir une nouvelle action de ce type pour sensibiliser la population ?

M. Walder répond par l'affirmative, en fonction de la disponibilité des équipes.

M. Monney : Ouverture du cheminement piétonnier le long de l'Arve vers le chantier du CEVA

M. Monney demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du CEVA pour faire ouvrir ce cheminement le plus rapidement possible, éventuellement cet été. Pour l'instant, il faut faire un long détour entre les terrains de football et les terrains de jeux.

M. Walder contactera le CEVA à ce sujet.

#### Mme Marti : Patrouilleuses

Mme Marti relaie au Conseil administratif les questions d'une dame. D'abord, quelles sont les consignes que reçoivent les patrouilleuses par rapport aux personnes à faire traverser ? Cette personne a constaté des attitudes diverses. Soit la patrouilleuse qui est sur le passage piéton revient, alors même que cette dame avec poussette s'apprête à traverser. Par conséquent, les automobilistes passent, voyant que la patrouilleuse scolaire dégage le passage piéton. Soit, au contraire, d'autres patrouilleuses la font traverser. Ensuite, cette personne demande s'il n'est pas possible de considérer des patrouilleuses aussi pour les crèches. Elle relevait la dangerosité du passage piéton situé en bas du chemin de Pinchat où les automobilistes arrivent à grande vitesse.

Mme Hiltpold signale que la mission première des patrouilleuses est d'assurer la sécurité des enfants qui se rendent seuls à l'école. En revanche, il est évident qu'elles n'ont pas pour consigne de ne pas faire traverser des personnes avec des poussettes. Dans le cas que mentionnait Mme Marti, le plus simple serait que cette personne prenne contact avec la responsable des patrouilleuses pour voir s'il existe un problème sur ce planton en particulier. Concernant la deuxième demande, les patrouilleuses sont là pour faire traverser les enfants qui se rendent seuls à l'école. De plus, on sait à quelle heure les enfants vont à l'école et en sortent. Ce n'est pas le cas des enfants des crèches, qui sont accompagnés et ont des déplacements qui ne sont pas à heure fixe. Mettre des patrouilleuses pour les déplacements des institutions de la petite enfance serait compliqué.

Mme Marti précise que cette personne a constaté cette attitude des patrouilleuses à plusieurs endroits de Carouge. Il ne s'agissait pas uniquement d'une personne à un endroit. Peut-être est-ce au chef des patrouilleuses de donner des consignes claires.

#### Mme Marti : Places d'apprentissage

Lors du dernier Conseil municipal, Mme Marti s'est inquiétée du fait que les places d'apprentissage offertes par la Ville de Carouge l'étaient sur une journée particulière et selon une seule modalité. Elle souhaite savoir si cette journée a permis de remplir toutes les places d'apprentissage et, si tel n'est pas le cas, ce qui est fait pour les remplir toutes. Elle demande en sus combien de nouvelles places d'apprentissage sont offertes dans la commune.

Mme Hiltpold apportera une réponse lors du prochain Conseil municipal. Le recrutement en direct ayant eu lieu il y a dix jours, elle n'a pas encore les informations. Il y a eu des entretiens et des stages vont être organisés qui permettront de confirmer si les personnes pré-retenues auront une place d'apprentissage. À ce jour, elle ne peut donc pas dire si toutes les places d'apprentissage dans tous les services ont été pourvues, mais il est évident que si tel n'est pas le cas, la commune continuera à chercher des apprentis.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 21h06.